

**CONSEIL MUNICIPAL**  
-----  
**Réunion du 8 septembre 2011**

**COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal de PLOUGOULM, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 8 septembre 2011 à 20 h 30 sous la présidence de Jean BERROU, Maire.

Assistaient à la réunion : Jean BERROU, Henri CABIOCH, Anne SEITE, Jean Luc CHEVALIER, Michel CADIOU, François JACOB, René KERVELLEC, Jacques MORVAN, Bernard LAGADEC, Marie-Line GUILLOU, Louis ROLLAND, Danièle LE DUFF, Josette BOUTOILLER, Jean-Hervé JOLIVET, Gilles QUERE, Marie-Hélène ROUE, Yvette POSTEC, Robert LE COAT.

Absent excusé : Eric MIOSSEC qui a donné pouvoir à Robert LE COAT.

Marie-Line GUILLOU a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui reçoit l'approbation des membres présents.

Le Maire fait remarquer que les fêtes de l'été se sont bien déroulées, particulièrement la 30e édition du Gouel An Eost, malgré l'apéritif pluvieux du samedi.

Le Maire communique quelques dates à retenir :

- ✓ samedi 10 septembre : forum des associations ainsi que salon des commerçants et artisans,
- ✓ lundi 12 septembre : visite de rentrée dans les écoles et au restaurant scolaire,
- ✓ mardi 13 septembre : réunion à 18 h concernant les zones humides (inventaire),
- ✓ samedi 17 et dimanche 18 septembre : 6e édition des « Fous du Volant » organisée par OKAPOUM,
- ✓ lundi 19 septembre : réunion à 20 h 30 sur le plan anti-algues vertes organisée par le Syndicat de l'Horn,
- ✓ lundi 3 octobre à la Chambre de Commerce et d'Industrie : réunion sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- ✓ mardi 4 octobre : réunion à 20 h sur la taxe de séjour à la C.C.P.L.,
- ✓ samedi 15 octobre : séminaire pour la programmation des projets.

Il est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour.

## **I - PROGRAMMATION DES TRAVAUX**

### **1) Voirie**

François JACOB, Adjoint au Maire, signale que le programme voirie 2011 est bien engagé. L'îlot de sécurité à l'intersection de la rue de Kerbrat et de la rue de Santec va être fixé la semaine prochaine et un rétrécissement de la voie en venant du Croissant. Des panneaux signalant la modification du carrefour vont être installés provisoirement. Il faudra ensuite choisir entre un stop et un cédez le passage en venant de Santec.

Jean Luc CHEVALIER, Adjoint au Maire, demande s'il n'est pas possible de poser des bandes rugueuses sur la RD 69. Le Maire précise qu'un particulier a adressé à Jacques EDERN, Conseiller général, un dossier à ce sujet.

### **2) Abribus du Croissant**

Michel CADIOU, Adjoint au Maire, informe qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général. Les plans ont été fournis par Olivier PRIGENT, Directeur des infrastructures à la C.C.P.L. Un riverain bénéficie d'une servitude sur la moitié du trottoir et il souhaiterait que l'emplacement actuel soit modifié.

### **3) Maison médicale**

#### Accessibilité

Pour l'accessibilité du cabinet médical aux Personnes à Mobilité Réduite, la proposition retenue par la Commission Environnement est l'utilisation du bois plutôt que du béton et de l'acier galvanisé. Le devis de M. Gilles QUERE s'élève à 2 200,00 € H.T. pour une rampe d'accès en bois traité classe 4 pour fauteuil roulant et piétons avec main courante et bardage.

Accord du Conseil Municipal.

#### Signalétique

Michel CADIOU présente le projet de panneau pour la maison médicale déposé par CREATEM, pour un montant de 90,00 € H.T. Les plaques nominatives des infirmiers et du médecin seront posées sur le pignon côté Bourg par les intéressés eux-mêmes.

Accord du Conseil Municipal.

### **4) Salle polyvalente**

#### Chauffage

Jean Luc CHEVALIER rappelle que plusieurs associations ont formulé le souhait de l'installation d'un chauffage dans la salle polyvalente.

Pour répondre à cette demande, un chauffage d'air chaud pulsé serait a priori le plus adapté et le moins coûteux (achat et fonctionnement).

M. Michel JACQ nous a adressé un devis, d'un montant de 7 096,73 € T.T.C.

M. Patrick LE JEUNE a également été sollicité, mais il ne désire pas donner suite au chantier.

Le groupe de travail et les services techniques rencontreront Michel JACQ pour régler les derniers détails d'acquisition de ce nouveau matériel.

Accord du Conseil Municipal.

#### Filet pare ballons

Jean Luc CHEVALIER informe que le Comptoir Métallurgique de Bretagne effectuera la livraison mi-septembre et les services techniques l'installeront en octobre.

## **5) Ecole Charles Perrault**

### **Nouvelle classe maternelle**

François JACOB communique que les travaux seront terminés courant octobre, conformément au calendrier initial. L'entreprise BATIBOIS a permis de faire la rentrée scolaire dans de bonnes conditions. Pour pallier les défaillances de l'entreprise ARMORALU, BATIBOIS a présenté deux avenants de 6 410,00 € H.T. et 6 826,45 € H.T.

Le déménagement des Petits Poucets vers le nouveau bâtiment est prévu la première semaine des vacances de la Toussaint.

La date de l'inauguration n'est pas fixée. Elle ne pourra intervenir avant la réponse de la demande de subvention du Conseil Général, mais si possible avant l'ouverture de la campagne électorale en février 2012.

Accord du Conseil pour les deux avenants de l'entreprise BATIBOIS tels que présentés.

### **Anciens bâtiments de Charles Perrault**

Henri CABIOCH, Adjoint au Maire, informe qu'une délégation municipale est passée samedi dernier en présence de l'entreprise Guy LE ROCH, car les anciens bâtiments demandent à être rénovés. Les murs sont sales et des fissures y apparaissent. Les fenêtres et la porte côté cour sont à revoir.

Guy LE ROCH a présenté deux devis. Quelques travaux pourront être réalisés en régie, tels que le lavage du pignon rue du Dourduff.

Au vu des propositions de prix, le Conseil Municipal demande que d'autres devis soient sollicités.

M. Gilles QUERE a fourni un devis pour le changement de la porte d'entrée côté cour en bois prépeint, de fabrication à l'identique avec double vitrage sécurit pour un montant de 2 400,00 € H.T., et la reprise des six fenêtres existantes pour 240,00 € H.T.

Accord du Conseil Municipal pour l'intervention de Gilles QUERE.

Louis ROLLAND signale que dans l'ancien bâtiment, des infiltrations d'humidité dégradent le sol sous le lino. Joseph CORRE et M. N'GUYEN du Cabinet LEOPOLD sont venus constater sur place et préconisent de reprendre la totalité du sol. Pour le moment, il n'y a pas de danger, pas d'urgence, mais il faudra prévoir des travaux, si possible en été 2012.

Le Maire informe que l'école publique compte 72 élèves. Mme Corinne CARIOU est la nouvelle directrice et la nouvelle institutrice vient de Bayonne.

## **6) Mairie**

Henri CABIOCH informe que des devis ont été sollicités auprès de trois entreprises pour la réfection de la toiture de la Mairie.

## **7) Haies**

Michel CADIOU propose le passage d'un lamier sur divers secteurs de la commune afin de tailler les arbustes qui débordent sur les voies de circulation. Cette intervention pourrait avoir lieu après la chute des feuilles.

## **II - TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Maire communique que, comme convenu lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, une nouvelle convention (pour 4 ans, dénonçable tous les ans) a été signée entre la Commune et le

Conseil Général, confiant le transport scolaire aux « Cars de l'Elorn » : un minibus (moins de 9 places) qui effectue 2 tours le matin et le soir.

L'organisation est en place depuis le lundi 5 septembre. Le coût annuel pour la commune est de 17 782,074 € et l'aide du Conseil Général est de 1 050 € par élève (1 500 € x 70 %). Actuellement, 9 enfants sont inscrits.

La Commission des Ecoles propose de revoir les tarifs du transport scolaire, à savoir :

- ✓ 0,80 € par jour pour un enfant
- ✓ 1,33 € par jour pour deux enfants
- ✓ 1,60 € par jour pour trois enfants.

Ces tarifs sont homogènes avec ceux pratiqués dans les communes voisines (Sibiril, par exemple).

Les enfants du 1er tour le matin et les enfants du 2e tour le soir seront déposés à la garderie.

La Commission propose que la garderie soit gratuite pour les familles des enfants concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les nouveaux tarifs du transport scolaire et donne son accord pour que la garderie soit gratuite pour les familles des enfants fréquentant le minibus.

### **III - PERSONNEL COMMUNAL : Recrutement de Maryvonne GAUDIN**

Henri CABIOCH informe que, pour le remplacement de Mme Magali MACAIGNE, huit candidatures sont parvenues en Mairie. Quatre candidates ont été sélectionnées pour un entretien.

La Commission chargée du recrutement a proposé au Maire l'embauche de Mme Maryvonne GAUDIN de Berven - Plouzévéde pour un poste d'agent technique à temps non complet (16 heures hebdomadaires annualisées) pour le service à la cantine scolaire et du ménage. Maryvonne GAUDIN est déjà en contact avec la cantine scolaire au travers de « La Plougoulmoise ».

Accord du Conseil Municipal.

### **IV - RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES**

Le Maire rappelle que ce rapport annuel est obligatoire et public. Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Société SAUR France en vertu de contrats ayant pris effet le 1er janvier 2008 pour l'eau potable et le 1er février 2008 pour les eaux usées. Ils prennent fin le 31 décembre 2017.

La Société SAUR France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le S.I.E.A. (Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Plouénan), qui regroupe 4 communes (Mespaul, Plouénan, Plougoulm et Santec), garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

#### Alimentation en eau potable

Le rapport est relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2010 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

La ressource provient des importations des collectivités voisines, d'un volume total de 383 889 m3.

L'eau est distribuée à 4 071 abonnés (en hausse de 3,77 % par rapport à 2009). La population desservie est de 7 344 habitants. En 2010, les abonnés domestiques ont consommé 291 908 m<sup>3</sup>, soit en moyenne 84 m<sup>3</sup> par abonnement et les abonnés non domestiques 43 105 m<sup>3</sup>, soit un total de 335 013 m<sup>3</sup> (- 3 % par rapport à 2009). Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2 300 m<sup>3</sup>. Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 620 m<sup>3</sup>. Le rendement du réseau de distribution était de 88,80 %.

François JACOB précise qu'en cas de pénurie, l'eau sera pompée dans la Penzé.

15 échantillons d'eau ont été analysés par le Laboratoire IDHESA Bretagne Océane, agréé par le Ministère de la Santé :

Bactériologie	Nitrates	Pesticides	Dureté	Fluor
15 analyses conformes sur 15 réalisées	15 analyses conformes à la valeur réglementaire de 50 mg/l sur 15 réalisées Teneur maximale : 39 mg/l Teneur moyenne : 34 mg/l	6 analyses conformes sur 6 réalisées à la mise en distribution	TH moyen de 9°F Eau très peu calcaire	Généralement pauvre

L'eau a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres mesurés. Un dépassement ponctuel de la référence de qualité a toutefois été mesuré pour l'aluminium total. Les mesures correctives nécessaires au rétablissement de la qualité de l'eau ont immédiatement été mises en œuvre.

Robert LE COAT, Conseiller municipal, précise que des études sont en cours au sujet des sels d'aluminium. Leur présence provient probablement de l'utilisation de sel de mine pour épurer l'eau.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 216,70 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2011, toutes taxes comprises), soit en moyenne 1,81 €/m<sup>3</sup>, en hausse de 0,86 % par rapport à 2010.

#### Assainissement collectif des eaux usées

Le Maire précise que le service d'assainissement collectif est également sous la responsabilité du S.I.E.A. de Plouéan. La population desservie est de 6 052 habitants pour les 4 communes du Syndicat. Le réseau est composé de 78 km de collecteurs et de 26 postes de refoulement.

Le volume facturé aux abonnés est de 179 300 m<sup>3</sup>, soit + 2,51 % par rapport à 2009. Pour Plougoulm, il est de 38 452 m<sup>3</sup> (+ 7,93 % par rapport à 2009).

Pour répondre à Robert LE COAT, François JACOB informe qu'en 2010, il a été mis en service 2 stations d'épuration (Santec et Plouéan) en remplacement des 3 ouvrages précédents. La station de Mespaul a été refaite à neuf et le refoulement va sur Plouéan. La capacité de la station de Santec est de 6 000 équivalents habitants. Actuellement, 2 700 habitants sont desservis régulièrement et 1 000 habitants sont à rajouter en été.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera, pour l'assainissement, 348,36 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2011, toutes taxes comprises), soit en moyenne 2,90 €/m<sup>3</sup>, en augmentation de 0,82 % par rapport à 2010.

Le prix global eau potable + assainissement collectif, pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>, est de 565,06 € TTC au 1er janvier 2011 contre 560,37 € TTC en 2010, soit une augmentation de 0,84 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport 2010 sur le prix et la qualité de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées.

## **V - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Bilan de l'été 2011**

- Camping

Michel CADIOU communique que le montant des recettes pour 2011 s'élève à ce jour à 8 240 €, contre 12 811 € en 2010.

La météo a été mauvaise et les infrastructures ne semblent plus adaptées (emplacements nus et bâtiment vieillissant). Les informations diffusées sur les algues vertes en Bretagne ont probablement joué un rôle sur l'attractivité de la région.

Michel CADIOU signale que dans les environs, les campings 2 étoiles disposent généralement d'une piscine et leurs tarifs sont moins élevés.

Pour CAREFREE, le site est intéressant. Les relations sont bonnes avec la Commune de Plougoum et l'association, qui compte environ 270 000 adhérents campeurs, se dit satisfaite du service.

Une étude sera à mener par la Commission dans les prochains mois pour l'évolution du camping municipal.

- Animations

- ✓ A.L.S.H. : Danièle LE DUFF, Conseillère municipale déléguée, communique les tableaux de présences de l'été. Elle fait remarquer qu'en juillet, 21 enfants (19 en 2010) ont fréquenté le centre de loisirs et qu'en août, il y a eu 18 inscrits (14 en 2010).

La sortie de juillet prévue à l'Ile de Batz n'a pu se faire à cause du mauvais temps.

Elle regrette que le règlement du centre ne soit pas souvent rendu signé par les familles. Au niveau de la restauration, l'amplitude de fréquentation est importante et la gestion des quantités pour La Plougoulmoise est parfois problématique.

L'agrandissement par un espace herbé sur une partie du parking sera à étudier.

EPAL a présenté une liste d'impayés en 2009 et 2010 que Danièle LE DUFF étudie au cas par cas.

- ✓ Passerelle Ados : Danièle LE DUFF signale que, même si le bilan définitif n'est pas encore établi, on peut remarquer que la fréquentation n'a pas été bonne malgré l'implication de l'animatrice. Un camp était prévu la 1re semaine d'août. Il a dû être annulé, faute de participants intéressés (trois seulement).

Une réunion est prévue mi-septembre avec EPAL, l'animatrice, Antoine SCOTET et quelques membres de la Commission.

- ✓ Forum des Associations

Jean Luc CHEVALIER rappelle qu'il est programmé le 10 septembre de 14 h 00 à 18 h 00 à la salle polyvalente en même temps que le salon des commerçants et des artisans plougoulmois.

- ✓ Exposition de peintures

Mme CAN exposera ses toiles à partir du 20 septembre. Le vernissage est prévu le vendredi 23 septembre à 18 h 15.

- Eaux de baignade

Le Maire informe que le département Santé-Environnement de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) a contrôlé régulièrement (2 fois par mois en juin, juillet et août) la qualité bactériologique

des eaux de baignade. Les résultats ont révélé une eau conforme de bonne qualité (2 fois de qualité moyenne).

- Algues vertes

Le Maire rapporte que trois opérations de ramassage ont eu lieu sur la commune, plage Enez Glaz, opérations menées par les agriculteurs locaux avec épandage immédiat. Les quantités ramassées sont estimées à 400 m<sup>3</sup> (comme en 2010). Le dernier ramassage a été effectué samedi dernier. Il communique qu'une étude est en cours pour l'utilisation des algues et qu'il est possible qu'à l'avenir des panneaux devront être implantés dans les zones considérées dangereuses.

## **2) Zones humides**

Le Maire signale que, dans le cadre gouvernemental de lutte contre les algues vertes, le Syndicat Mixte de l'Horn réalise une étude des zones humides sur les communes situées sur les bassins versants algues vertes de l'Horn et du Guillec. Le bureau d'étude DCI Environnement de Quimper est le prestataire retenu pour mener à bien cette mission.

La constitution d'un comité de suivi communal est un préalable. Il est constitué de représentants de la D.D.T.M., de la Chambre d'Agriculture, de membres d'associations, d'élus et d'agriculteurs.

Une première réunion aura lieu en Mairie de Plougoum le mardi 13 septembre à 18 h 00.

Le Conseil Municipal doit nommer des élus et des agriculteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- ✓ pour les élus : François Jacob, Michel Cadiou, Jacques Morvan, Robert Le Coat,
- ✓ pour les agriculteurs : Jean-Pierre Boutouiller, Michel Boutouiller, Gilbert Floch, Stéphane Autret, Jean-Yves Le Bihan.

## **3) Demande de prêt d'honneur**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande de prêt d'honneur présentée par une étudiante plougoulmoise dont le père est décédé et qui désire poursuivre ses études de Sport à Brest.

Le dossier a reçu un avis favorable de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale. Il précise qu'un accord du Conseil Municipal peut lui permettre d'obtenir du Conseil Général un prêt d'un montant équivalent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande et accorde un prêt d'honneur de 1 525 € à l'étudiante plougoulmoise, sous réserve de l'engagement de remboursement de l'emprunt suivant un échéancier prévu en 2016, dès l'obtention du diplôme de fin d'études. Au cas où l'étudiante ne pourrait s'acquitter, pour quelque motif que ce soit, des sommes dues, sa mère devra s'engager à en effectuer le paiement en ses lieu et place.

## **4) Demande de subvention exceptionnelle**

Jean Luc CHEVALIER signale que l'ancienne directrice de l'Ecole Charles Perrault a déposé fin août une demande de complément de subvention pour la classe de découverte des élèves de cycles 2 et 3 à l'Ile de Batz fin septembre. Le Conseil Municipal a délibéré sur le montant de la subvention lors de la dernière réunion.

La Commission propose de maintenir la subvention accordée au mois de juillet, à savoir 400,00 €.

Accord du Conseil Municipal.

## **5) Demande de participation**

Jean Luc CHEVALIER informe que la Commune de Landivisiau a sollicité une participation de 1 290 € aux frais de fonctionnement des écoles publiques pour deux élèves de Plougoulm qui sont en classes de maternelle et élémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne donne pas suite à cette demande.

#### **6) Syndicat intercommunal pour l'étude et l'aménagement de l'Anse et de la Vallée du Guillec**

Le Maire fait savoir que le Syndicat du Guillec (Sibiril-Plougoulm) vient de confier à Mme Agnès Marchand, architecte des jardins et du paysage à Quimperlé, l'étude du projet relatif à l'aménagement et la mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite dans la Vallée et sur l'Anse du Guillec.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend note de la demande d'étude sollicitée par le Syndicat et rappelle son opposition à la suppression évoquée du syndicat intercommunal pour l'étude et l'aménagement de l'Anse et de la Vallée du Guillec.

#### **7) Compte rendu de la réunion de la Commission Environnement**

Michel CADIOU se fait le rapporteur de la réunion du 8 août 2011.

- Activité urbanisme

- 33 permis de construire, 35 déclarations préalables et 54 certificats d'urbanisme ont été instruits pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 8 août 2011.
- Pour mémoire : 110 documents d'urbanisme avaient été traités pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 15 octobre 2010.
- Les nouvelles règles en matière d'urbanisme induiront une augmentation de l'activité.

- Dossiers d'urbanisme

7 dossiers présentant ou pouvant présenter des particularités ont été examinés par la Commission. Une réponse spécifique a été ou sera donnée pour chacun de ces dossiers.

Le dossier de François QUIVIGER consiste en une demande de certificat d'aménager un terrain à Kerveyer. La Commission émet un avis favorable sous réserve de sa conformité avec le P.L.U. et des accords des autres instances (A.B.F./D.D.T.M.). Ce terrain sera clôturé et loué à une entreprise qui le comblerait de matières inertes (uniquement terre et cailloux, pas de béton.)

- Taxes d'urbanisme

Une réforme de la fiscalité de l'aménagement est en cours d'élaboration et la date d'entrée en vigueur de cette réforme est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2012. Le nouveau dispositif se substituera à l'actuelle Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.), entre autres. La taxe d'aménagement permettra le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation.

Le mode de calcul est le suivant : Assiette x Valeur x Taux.

- ✓ L'assiette repose, pour les constructions sur la surface de la construction, et pour les installations et aménagements sur les emplacements d'habitations légères de loisirs, les piscines, les panneaux photovoltaïques au sol, les éoliennes d'une hauteur supérieure à 12 m et les emplacements de stationnement.
- ✓ La valeur au mètre carré est fixée par arrêté ministériel.
- ✓ Le taux commun résulte du choix de la collectivité : de 1 % à 5 % :
  - 1 % pour les collectivités où la taxe est instituée de plein droit,
  - nécessité d'une délibération pour un taux supérieur prise au plus tard le 30 novembre pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

- Requêtes diverses

- ✓ M. Marc OLLIVIER, de Prat Coulm, par courrier adressé à la Mairie, souhaite que la commune s'approprie, par prescription trentenaire, une parcelle contiguë à sa propriété, entretenue par la commune depuis très longtemps. Une fois acquise, M. OLLIVIER

- demande que la Commune lui revende cette parcelle. La Commission ne souhaite pas donner suite à cette requête au motif que la commune n'a pas vocation à faire de tels actes.
- ✓ Mlle Aurélie SERGENT (futur salon de coiffure à Losquedic) a sollicité le Conseil Général pour l'installation d'un totem en bordure de la RD 10. La pose de telles enseignes n'est pas autorisée sur le domaine public et il conviendra à Mlle Sergent d'afficher sa publicité sur le domaine privé.

#### **8) Distinction du Maire**

Henri CABIOCH informe que le Maire a reçu la médaille régionale, départementale et communale des mains du Préfet du Finistère (promotion du 14 juillet 2011) en récompense des services rendus aux collectivités territoriales depuis 40 années.

Il propose que le diplôme lui soit remis, par le Sous-préfet de manière officielle, lors de l'inauguration de la nouvelle classe maternelle après les travaux de rénovation des anciens locaux.

#### **9) Recensement de la population**

L'organisation du recensement de la population de la commune en début d'année 2012 sera assurée par M. Jacques Rivoalan, demeurant 22 rue de Mesmeniou à Plougoulm.

#### **10) A.D.M.R.**

Le Maire informe qu'au cours d'une réunion au mois d'août, il a été demandé de constituer un Conseil d'Administration, sinon l'association sera dissoute, ce qui entraînerait le licenciement du personnel administratif et des aides ménagères (17 salariées sur Plougoulm).

-----